



### EDITION DASCO DE JUIN 2016

- Pour les 3 prochaines années, l'accès au corps des animateurs des administrations parisiennes se fera par concours et promotion au choix.
- Les places au concours seront réparties entre 90% pour le concours interne et 10% pour le concours externe.
- La DASCO s'engage à mettre en œuvre une préparation à concours, accessible à tous les DPA. Les épreuves du concours interne feront appel à des connaissances pratiques plus que des connaissances théoriques
- Promotions au choix le statut prévoit: 2 promotions au choix pour 5 lauréats au concours.
- 



Par ailleurs, pour permettre à la rentrée 2016 de dégrouper un maximum de GEV (Groupe Éducatif Ville) et répondre ainsi à l'attente des REV (Responsable Éducatif Ville) et de beaucoup de DPA (Directeur de point d'Accueil), il y aura l'ouverture possible, pour les DPA qui le souhaitent, d'être placés sur des fonctions de REV intérimaire (une prime de 60 €/mois sur 10 mois, un temps de travail hebdomadaire de 35h et 8 JRTT).

Si un DPA ne le souhaite pas, ou si la CASPE ne souhaite pas donner une suite favorable à sa demande, le DPA restera sous la responsabilité du REV en charge du GEV. Il n'est pas envisagé de mettre en place des postes de RPA (Responsable de point d'Accueil) auprès des REV intérimaires qui seront désignés.

#### **Pour mémoire :**

*Le Responsable Éducatif Ville (REV) est, au sein d'une école ou d'un groupe d'écoles, pour tous les temps périscolaires et extra scolaires, le responsable hiérarchique de tous les animateurs quel que soit leur statut (DPA, RPA, animateurs), et le responsable fonctionnel des ASEM et des intervenants extérieurs sur le temps de l'ARE.*

*Le Directeur de Point d'accueil (DPA) a, au sein de son école d'affectation, une responsabilité fonctionnelle sur l'ensemble des intervenants (animateurs, ASEM, intervenants extérieurs, accompagnateurs) qui s'exerce exclusivement sur les temps périscolaires. Elle/il est le garant, au sein de son école d'affectation, de la bonne mise en œuvre du projet éducatif sur l'ensemble des temps périscolaires dans toutes ses composantes (humaine, éducative, réglementaire, administrative, logistique et en matière de communication).*